

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Carlin Degreaser Multiplus

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Synerlogic B.V.

Graafsingel 18-22

6921 RT Duiven - Nederland

T +31 (0) 26 - 3186700

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)**

Corrosif pour les métaux, catégorie 1 H290

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A H314

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : hydroxyde de sodium; soude caustique; Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate; C9-11 Alcholethoxylaat; Aminen, C12-14 (even genummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mentions de danger (CLP)	:	H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence (CLP)	:	P260 - Ne pas respirer les vapeurs, gaz, brouillards, fumées, aérosols, poussières. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. P405 - Garder sous clef. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
C9-11 Alcoholethoxylaat	(N° CAS) 68439-46-3 (N° REACH) Polymer	5 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Sodium xylenesulphonate	(N° CAS) 1300-72-7 (N° CE) 215-090-9 (N° REACH) 01-2119513350-56	< 5	Eye Irrit. 2, H319
hydroxyde de sodium; soude caustique	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	< 5	Skin Corr. 1A, H314
Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate	(N° CAS) 64-02-8 (N° CE) 200-573-9 (N° Index) 607-428-00-2 (N° REACH) 01-2119486762-27	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
Aminen, C12-14 (even genummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden	(N° CAS) 85408-49-7 (N° REACH) 01-2119490061-47	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Sodium nitrite	(N° CAS) 7632-00-0 (N° CE) 231-555-9 (N° REACH) 01-2119471836-27	< 5	Ox. Sol. 2, H272 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de sodium; soude caustique	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° Index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	( 0,5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315 ( 0,5 ≤C < 2) Eye Irrit. 2, H319 ( 2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314 ( 5 ≤C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	:	Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	:	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	:	Brûlures.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Dégagement possible de fumées toxiques.
---	---	---

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	---	--

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	:	Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
----------------------	---	--

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	:	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	---	--

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	:	Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations	:	Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Matières incompatibles : Métaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
--	---------------------

##### DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
--	---------------------

##### Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate (64-02-8)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets locaux, inhalation	2,8 mg/m <sup>3</sup>
-----------------------------------	-----------------------

##### DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, inhalation	1,7
--	-----

A long terme - effets systémiques, orale	28 mg/kg de poids corporel/jour
--	---------------------------------

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	2,8 mg/l
-----------------------	----------

PNEC aqua (eau de mer)	0,28 mg/l
------------------------	-----------

##### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	0,95 mg/kg poids sec
----------------------------	----------------------

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	57 mg/l
--------------------------	---------

##### Aminen, C12-14 (even genummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden (85408-49-7)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	11 mg/kg de poids corporel/jour
--	---------------------------------

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

<b>Amines, C12-14 (even nummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden (85408-49-7)</b>	
A long terme - effets systémiques, inhalation	15,5 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
A long terme - effets systémiques, orale	0,44 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	3,825 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	5,5 mg/kg de poids corporel/jour
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,0335 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0335 mg/l
<b>PNEC (Sédiments)</b>	
PNEC sédiments (eau douce)	5,24 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,524 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	1,02 mg/kg poids sec
<b>PNEC (Orale)</b>	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	11,1
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	24 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

<b>Vêtements de protection - sélection du matériau:</b>					
Condition	Matériau	Norme			
Bonne résistance:	Matière synthétique	EN 13034			
<b>Protection des mains:</b>					
des gants de protection					
Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc néoprène (HNBR)	6 (> 480 minutes)	0,25 mm		EN ISO 374
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,31 mm		EN ISO 374

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

<b>Protection oculaire:</b>			
Lunettes bien ajustables			
<b>Type</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Norme</b>
Lunettes de sécurité	Gouttelettes, Poussières fines, Poussières	avec protections latérales	EN 166
<b>Protection de la peau et du corps:</b>			
Porter un vêtement de protection approprié			
<b>Protection des voies respiratoires:</b>			
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié			
<b>Appareil</b>	<b>Type de filtre</b>	<b>Condition</b>	<b>Norme</b>
Demi-masque réutilisable	Type P2, Type P3	Protection contre les particules solides	EN 149

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: brun.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11,5
pH solution	: 3 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 23 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: complètement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Sodium nitrite (7632-00-0)

DL50 orale rat	180 mg/kg
----------------	-----------

#### Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate (64-02-8)

DL50 orale	1780 mg/kg de poids corporel
------------	------------------------------

#### Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)

DL50 orale	> 7000 mg/kg de poids corporel
------------	--------------------------------

DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
-------------------	--------------------------------

#### Aminen, C12-14 (even genummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden (85408-49-7)

DL50 orale	1064 mg/kg
------------	------------

DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
------------------	--------------

#### C9-11 Alcoholethoxylaat (68439-46-3)

DL50 orale rat	300 – 2000 mg/kg
----------------	------------------

DL50 voie cutanée	2000 – 5000 mg/kg
-------------------	-------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.  
pH: 11,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.  
pH: 11,5

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

#### hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

CE50 Daphnie 1	40,4 mg/l
----------------	-----------

#### Sodium nitrite (7632-00-0)

CL50 poisson 1	0,54 – 26,3 mg/l (Salmo gairdneri)
CL50 autres organismes aquatiques 1	4,93 mg/l
CE50 Daphnie 1	15,4 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	421 mg/l (Protozoa)
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

#### Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate (64-02-8)

CL50 poisson 1	> 121 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	625 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,77 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

#### Sodium xylenesulphonate (1300-72-7)

CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1020 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	IC50 algea (72 h) mg/l

#### Amines, C12-14 (even nummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden (85408-49-7)

CL50 poisson 1	2,67 – 3,46 mg/l
CE50 Daphnie 1	3,1 mg/l
EC50 72h algae 1	0,1428 mg/l

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### C9-11 Alcoholethoxylaate (68439-46-3)

CL50 poisson 1	1 – 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 – 10 mg/l (Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	1 – 10 mg/l (Skeletonema costatum)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Tetrasodium ethylene diamine tetraacetate (64-02-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13,17
--	--------

#### Aminen, C12-14 (even genummerd)-alkyldimethyl, N-oxiden (85408-49-7)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 2,7
--	-------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/réceptier conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1719

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.  
Description document de transport (ADR) : UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium ; Sodium nitrite), 8, II, (E)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8  
Étiquettes de danger (ADR) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

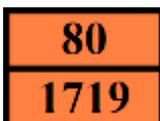
Code de classification (ADR) : C5  
Dispositions spéciales (ADR) : 274

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Quantités limitées (ADR)	:	1l
Quantités exceptées (ADR)	:	E2
Instructions d'emballage (ADR)	:	P001, IBC02
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	:	MP15
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	T11
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	:	TP2, TP27
Code-citerne (ADR)	:	L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Catégorie de transport (ADR)	:	2
Numéro d'identification du danger (code Kemler)	:	80
Panneaux oranges	:	



Code de restriction en tunnels (ADR)	:	E
Code EAC	:	2R

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Référence réglementaire	:	WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Restrictions professionnelles	:	Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG) Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	:	Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

Waterbevaarlijkheid	:	9 - Nocif pour les organismes aquatiques
Saneringsinspanningen	:	B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	:	Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	:	Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

# Carclin Degreaser Multiplus

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.